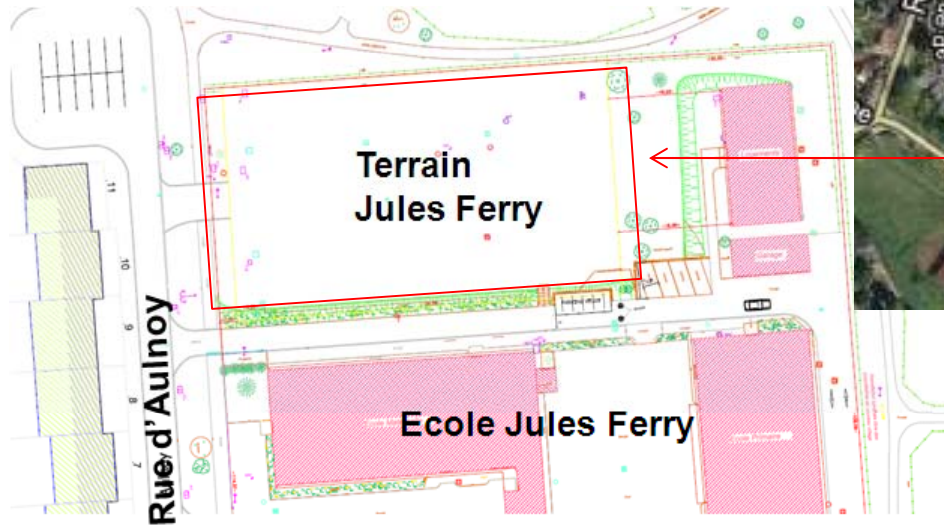


NOUVEAU VILLAGE

LES JARDINS DE NOUVEAU VILLAGE

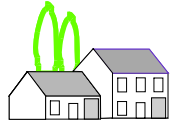


Assemblée Générale Extraordinaire
17 Octobre 2014

CREATION D'UN JARDIN COLLECTIF



Photo montage : Vincent Guerard



NOUVEAU VILLAGE



Le Projet

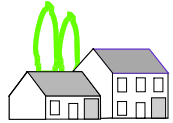
Utiliser le terrain Jules Ferry pour réaliser un jardin collectif hors sol



Photo montage : Vincent Guerard

Hors sol (*) : sans retirer macadam existant, en ajoutant de la terre au dessus.

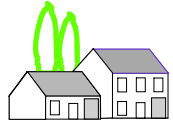




Pourquoi un jardin collectif ?

- Création d'un lieu de rencontre inter-générationnel et de partage.
- Réponse à un besoin pour les passionnés de jardinage.
- Réponse à un besoin de mise en place d'activités périscolaires liées au nouveau rythme scolaire.

Un jardin collectif pour développer la vie de quartier en créant un lieu d'échange et de partage.

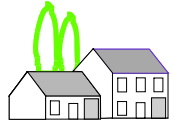


NOUVEAU VILLAGE



Les étapes du projet

- Mars 2014 : l'Assemblée de Nouveau Village autorise le comité à poursuivre les discussions avec la Mairie pour créer un jardin collectif
- Juil/Sept 2014 : Rédaction d'une convention entre l'ASL de Nouveau Village et la Mairie de Cesson pour le prêt du terrain
- 17 Oct. 2014 : Projet soumis en AG Nouveau Village
- 5 Nov. 2014 : Convention soumise au conseil Municipal
- Novembre 2014 : Mise à disposition du terrain.



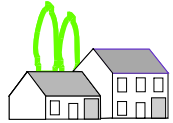
NOUVEAU VILLAGE



La convention en quelques mots

- Droit d'occupation accordé par la Mairie pour créer un jardin d'agrément et de culture florale, arbustive et maraîchère à vocation non commerciale.
- Durée de 24 mois (reconductible)
- La Commune reste responsable de la remise en état, de l'entretien et du bon fonctionnement des installations souterraines (canalisation, évacuation d'eau, arrivée d'eau)
- ASL Nouveau Village s'engage à maintenir les lieux en bon état.

La convention fait l'objet d'un accord de principe entre la Mairie et ASL Nouveau Village



Le jardin, quelle organisation ?

- Géré par une nouvelle association 'Les Jardins de Nouveau Village'. Pourquoi ce choix ?
 - ✓ Pour gérer ce jardin avec son propre budget de fonctionnement indépendant de l'ASL
 - ✓ Disposer d'une nouvelle structure pour fédérer les passionnés de jardinage, ouverte à tous les habitants de Cesson/Vert-Saint-Denis
 - ✓ L'ASL garde un droit de regard et de décision sur la nouvelle association.

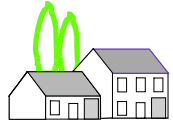




Le jardin, quelle organisation ?

- Horaires jardin : ouverture en journée uniquement (entre 9h et 19h) suivant un planning prédéfini
- L'accès au jardin sera fermé le reste du temps limitant ainsi les nuisances sonores
- La mairie s'engage à installer un portail avec serrure pour assurer l'accès aux seuls membres de l'association.

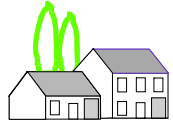
Nous nous engageons à respecter la tranquillité des riverains



Le jardin, quel budget ?

- Budget d'investissement initial : 3500 euros alloués par ASL Nouveau Village (soumis au vote AGE NV 17 octobre).
- La Mairie participe activement à ce projet en finançant la mise en place d'un portail et en effectuant des travaux, si besoin, pour rétablir l'alimentation en eau et son évacuation.
- Le budget de fonctionnement sera financé chaque année par les cotisations des membres de la nouvelle association

3500 euros pour les frais de préparation du terrain



NOUVEAU VILLAGE



Résolution AGE 14 Oct. 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire valide le projet de création d'un jardin collectif et autorise le Président de l'ASL de Nouveau Village à signer la convention (présentée en Annexe) avec le maire de Cesson.

Elle mandate l'ASL de Nouveau Village pour créer une nouvelle association nommée « Les jardins de Nouveau Village » indépendante financièrement et sur laquelle l'ASL de Nouveau Village gardera un droit de regard et de décision.

L'ASL de Nouveau Village attribue un budget d'investissement de 3500 € à l'association nommée « Les Jardins de Nouveau Village »

